

Stopper la perte de biodiversité en France : objectif manqué pour 2010 ?

Communiqué du Comité français de l'UICN, Union mondiale pour la nature

lundi 6 juillet 2009

Le Comité français de l'UICN publie son analyse du bilan 2008 de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. L'échéance de l'engagement de la France de stopper la perte de biodiversité en 2010 se rapproche, et bien que plusieurs actions aient été achevées ou engagées, les indicateurs restent principalement au rouge. Le Grenelle de l'Environnement a permis de renforcer les plans d'actions thématiques, mais l'appropriation de cet enjeu majeur par l'ensemble des acteurs est un réel défi, encore à relever.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité a été adoptée en 2004 par le gouvernement, pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité en France et à ses engagements internationaux, en particulier ceux de la Convention sur la Diversité Biologique. Depuis novembre 2005, 11 plans d'actions sectoriels ont été adoptés : Agriculture, Infrastructures de transports, International, Mer, Patrimoine naturel, Territoires, Urbanisme, Forêt, Outre-mer, Recherche et Tourisme.

Le Grenelle de l'environnement a, jusqu'à la mi-2008, mobilisé les énergies, retardant la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, mais a ensuite permis de renforcer l'ambition de nombreuses actions inscrites dans les plans d'actions.

La situation reste toutefois préoccupante : les populations d'oiseaux communs continuent de décliner en campagne et dans les forêts ; l'urbanisme et les infrastructures de transports poursuivent la consommation et la fragmentation d'espaces naturels ; les espèces menacées sont toujours aussi nombreuses ; la présence de pesticides est détectée dans la quasi-totalité des cours d'eau et seuls 40% de l'ensemble des masses d'eau est considéré en bon état en 2008....

Les gouvernements et la commission européenne en font dès aujourd'hui le constat : malgré les actions engagées, l'objectif 2010 ne sera pas atteint. Raison de plus pour que, d'ici le grand rendez-vous international de 2010 (Conférence de la Convention sur la diversité biologique, 18-29 octobre 2010, Japon), la France redouble d'efforts pour la mise en œuvre des plans révisés et confirme son engagement pris au Grenelle de l'Environnement de renforcer la stratégie. Il sera donc indispensable que la France mobilise davantage tous les acteurs et élabore de nouveaux objectifs ambitieux et concrets, accompagnés des moyens financiers et des actions opérationnelles nécessaires pour enrayer la crise de disparition de la biodiversité.

10 avancées à retenir :

1. Intégration des engagements du Grenelle de l'environnement dans les différents plans d'actions
2. Lancement de nouveaux plans de restauration pour les espèces menacées et d'une stratégie nationale de création d'aires protégées
3. Adoption de la stratégie européenne pour le milieu marin
4. Intégration d'une dimension « biodiversité » dans le plan de mobilisation du bois
5. Réalisation d'une expertise scientifique collective sur les relations réciproques entre agriculture et biodiversité, et intégration des enjeux environnementaux du bilan de santé de la PAC
6. Soutien à la création de l'IPBES (futur GIEC de la biodiversité)
7. Inscription des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO et organisation de la 1ère conférence sur la biodiversité de l'outre-mer européen
8. Création de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

9. Prise en compte des corridors écologiques dans le plan d'actions « infrastructures de transports terrestres » et de la nature en ville dans le plan « urbanisme »

10. Adoption du plan d'action « tourisme »

10 améliorations à apporter :

1. Mettre en œuvre l'engagement du Grenelle de l'Environnement demandant le renforcement de la Stratégie nationale pour la biodiversité

2. Réaffirmer le portage politique de la Stratégie nationale au niveau des différents ministres et du Premier ministre

3. Associer et mobiliser davantage l'ensemble des acteurs (établissements publics, associations, collectivités, socio-professionnels, entreprises et grand public)

4. Organiser avec les collectivités territoriales l'élaboration de Stratégies régionales pour la biodiversité

5. Lancer la préparation de nouveaux plans d'actions dans des domaines stratégiques et prioritaires comme l'économie & les finances et l'éducation à l'environnement

6. Augmenter les moyens financiers et humains pour la mise en œuvre des plans d'actions dans chaque ministère

7. Réaffirmer le caractère interministériel de la Stratégie et son lien indissociable avec la Stratégie nationale du développement durable

8. Transformer les plans en de véritables documents stratégiques

9. Mutualiser et capitaliser les actions déjà réalisées et améliorer la cohérence entre les différents plans d'actions

10. Préparer un engagement fort de la France sur la biodiversité en 2010